

10/06/2025

Contacts :

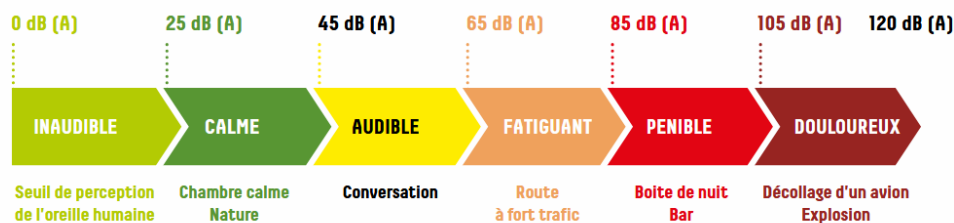
Pierre-Louis Serero civipole@gmail.com 06 38 28 41 52

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ou PPBE

AVIS DE L'ASSOCIATION CIVIPOLE

L'association CIVIPOLE regroupe environ 30 associations d'habitants et de quartier de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les habitants et les acteurs des grands projets d'aménagement. Association loi 1901, elle s'organise autour de trois objectifs : promouvoir la participation citoyenne, se former et s'informer, participer aux projets de Elle aborde des sujets très variés mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, la participation, la qualité de vie en ville et les déplacements avec l'objectif que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.

Le bruit, omniprésent dans notre environnement, peut être source de nuisances et d'atteintes à notre santé. Chacun a une préférence ou une répulsion pour certains sons : musiques, ronronnements de moteurs, cris d'enfants. Mais l'intensité trop importante du bruit nuit à la santé de tous, si elle dépasse certains seuils (PPBE 2024-2028– page 40)



et certaines durées.

La lutte contre le bruit cible en priorité cette intensité et cette durée. Le Plan de Prévention du bruit dans l'environnement doit résoudre au mieux tous ces problèmes.

Les mesures préconisées nous paraissent intéressantes et nécessaires, mais on pourrait faire mieux :

Diminution et modération de la circulation automobile

- Réduction de la vitesse à 70 km/h sur la rocade et l'A480 avec réservation d'une voie pour les transports en commun publics et privés, murs antibruit Naturawall.
- Réduction de la vitesse à 90 km/h sur l'autoroute A41 à partir de la sortie de Montbonnot. Utilisation d'enrobé anti-bruit dans les zones problématiques.
- Création de zones à trafic limité.
- Amélioration du service de transports en commun, surtout dans les zones peu denses, avec beaucoup de transports à la demande, pour éviter les flux de véhicules entrant en ville.
- Réseau dense de pistes et bandes cyclables.
- Passerelles piétons cyclistes pour faciliter les modes actifs

Les services publics

Les véhicules municipaux fonctionnent de plus en plus à l'électricité, ce qui est appréciable. Mais l'utilisation de souffleuses à feuilles est très bruyante et polluante. Il faut les remplacer par des râteliers et des balais, et des souffleuses électriques pour les coins difficiles à atteindre.

L'espace public

- Végétaliser partout, pour constituer des barrières anti-bruit, avec l'avantage de rafraîchir la ville et de maintenir, voire améliorer la biodiversité.
- Enlever le bitume partout où c'est possible : parkings, cours d'écoles et d'immeubles avec pose d'un caillebotis enherbé
- Sauvegarde et plantation d'arbres
- Plantes grimpantes, ampélopsis, sur les murs, ce qui empêche aussi la prolifération des tags

Hélicoptères et avions de tourisme

Ce problème se pose surtout aux abords des hôpitaux, des héliports et « stations faisant fonction » au moment du décollage et de l'atterrissage.

- Respecter les couloirs de vol (hors urgence pour les hélicoptères de secours et systématique pour les avions de tourisme)
- Mesurer, informer et éventuellement sanctionner le non-respect des normes antibruit (niveau décibel maximum) pour les avions de tourisme et notamment les tracteurs de planeur de l'aérodrome du Versoud.
- Vérifier la pertinence des vols.

Rodéos

Civipole demande la mise en œuvre au plus tôt de la loi relative à la lutte contre les rodéos et l'installation de dispositifs permettant de les empêcher (voitures et deux-roues).

Il y a un enjeu de cartographier les sites à problèmes. Les associations demandent, en particulier, que soit terminé le traitement du parking d'Alpexpo.

Installations de pompes à chaleur, climatisations ou rafraîchissements

Civipole demande un contrôle du niveau sonore des installations de chaque entreprise ou immeuble, surtout pour les installations anciennes qu'elles soient de propriétés privées ou publiques.

Un diagnostic nocturne d'Acoucity sur la métropole permettrait de s'assurer de la tranquillité d'un point de vue sonore.

Lutte contre les nuisances sonores liées aux activités nocturnes : un enjeu pour la tranquillité urbaine

Les nuisances sonores nocturnes provenant des bars, terrasses et autres lieux de divertissement sont une problématique récurrente. Si ces espaces contribuent à la vitalité économique et sociale, ils peuvent aussi engendrer un inconfort important pour les riverains. Nous demandons à la fois une vigilance active sur les espaces existants (renforcement des règlements, sensibilisation des exploitants, aménagements urbains, dialogue avec les habitants) ainsi qu'une approche prospective pour créer ces lieux de vie dans des espaces compatibles avec ces activités.

Autre bruit lié à la délinquance : comment lutter contre les feux d'artifices et tirs de mortiers non autorisés.

CIVIPOLE apprécie les efforts faits par GAM pour la prévention du bruit, et souhaite que les mesures préconisées soient plus importantes, en particulier pour la circulation automobile, où il reste encore des marges d'amélioration.